LA SCG-Ré EN BREF

La SCG-Ré a pour mission de gérer, au nom et pour le compte de l'Etat Gabonais, la Cession Légale sur les primes et cotisations des sociétés d'assurances exerçant au Gabon. Elle est également chargée de recevoir les acceptations facultatives en réassurances conventionnelles.

Opportunités du marché

- **Présence de très peu d'acteurs de la réassurance en zone CEMAC ;**
- **Faible sinistralité du marché de la réassurance en Afrique en général et au Gabon en particulier ;**
- **La SCG-Ré est une compagnie de réassurance agréée CIMA, qui est une zone regroupant 14 pays africains ;**
- **Economies africaines en croissance avec une modernisation (construction d'infrastructures nouvelles) devant permettre l'amélioration des secteurs de l'assurance et de la réassurance ;**
- **Fort potentiel des marchés visés, notamment la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon, qui représentent à eux seuls environ 55% du marché de la zone CIMA.**

Atouts de la SCG-Ré

- **Unique compagnie de réassurance implantée (ayant son siège social) en zone CEMAC ;**
- **Une équipe managériale expérimentée et justifiant d'une expertise métier non négligeable ;**
- **Recours à des courtiers et autres intermédiaires spécialisés ;**
- **Existence du mécanisme de Cessions Légales au Gabon : les sociétés d'assurances ont l'obligation de céder une partie de leurs primes à la SCG-Ré ;**
- **Solide performance financière de la SCG-Ré sur les dernières années, avec une progression des capitaux propres de 7,8% en moyenne par an, entre 2017 et 2021 ;**
- **Actionnariat constitué d'institutionnels de référence (Fonds Souverain de la République Gabonaise), et des compagnies d'assurances locales.**

SCG-Ré

AGENTS PLACEURS

CAMEROUN			
1	AFRICA BRIGHT SECURITIES	Africa Bright Securities	316, Rue Victoria - Bonanjo Immeuble Victoria (5ème étage) B.P. : 15451 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 06 24
2	AFG Capital atlantic group	AFG Capital	Quartier AKWA B.P. : 2933 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 421 066 / 656 114 444
3	ASCA	Attijariwafa Securities Central Africa	Carrefour SOPPO, Immeuble du PHARE Bonapriso B.P. : 255 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 14 46
4	CBC Bourse	CBC Bourse	148, Avenue du Général de Gaulle-Bonanjo B.P. : 4004 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 42 02 02
5	EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) Ecobank	EDC Investment Corporation	2ème étage Immeuble Activa Rue Prince de Galles - Akwa B.P. : 15385 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 13 60
6	ELITE CAPITAL	Elite Capital Securities Central Africa	4ème étage Immeuble FENA Nouvelle Route Bastos B.P. : 35303 Yaoundé - CAMEROUN Tél. : (+237) 222 20 76 11
7	FINANCIA CAPITAL	Financia Capital	125, Rue de la Perousse - Bonanjo B.P. : 4593 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 696 42 42 42
8	SOCIETE GENERALE Capital Securities - Central Africa	Société Générale Capital Securities Central Africa	Plateau Joss, Bonanjo 2ème étage, Immeuble Grassfield B.P. : 2759 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 14 46
9	UBA United Bank for Africa	UBA Cameroun	Boulevard de la liberté - Akwa Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 36 38
10	UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA	Upline Securities Central Africa (USCA) Cameroun	148, Avenue du Général de Gaulle-Bonanjo B.P. : 1925 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 59 24
GABON			
11	BGFI Bourse	BGFIBourse	Boulevard de l'Indépendance B.P. : 2253, Libreville - GABON Tél. : (+241) 074 43 00 51
12	Orabank Gabon	ORABANK Gabon	Immeuble Les Frangipaniers B.P. : 20333, Libreville - GABON Tél. : (+241) 011 79 15 00
13	UBA United Bank for Africa	UBA Gabon	Vallée Sainte Marie-Boulevard Triomphal B.P. : 12035, Libreville - GABON Tél. : (+241) 011 77 85 14
14	Union Gabonaise de Banque	Union Gabonaise de Banque	Rue du Colonel Parant B.P. : 315, Libreville - GABON Tél. : (+241) 011 77 70 00
GUINÉE EQUATORIALE			
15	BANGE	BANGE Sociedad de Valores	Avenida de la Independencia, s/n-Malabo Malabo - GUINEE EQUATORIALE Tél. : (+240) 222 16 58 59
TCHAD			
16	UBA United Bank for Africa	UBA Tchad	Avenue Charles de Gaulle B.P. : 1148, N'Djamena - TCHAD Tél. : (+235) 22 52 19 57

Suivez-nous sur :

www.scgre-ape2022.com

SCG-Ré

ÉMISSION D'ACTIONS NOUVELLES PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

INVESTISSEZ à la SCG-Ré et faites rayonner la Réassurance en Afrique.

PERIODE DE SOUSCRIPTION :
Du 01 au 30 novembre 2022

NOMBRE D'ACTIONS :	PRIX DE L'ACTION :	MONTANT DE L'ÉMISSION :
250.000	20.000 FCFA	5 Milliards FCFA

Arrangeur et Chef de file : AFRICA BRIGHT SECURITIES

Cotation : BVMAC

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Epargne en zone CEMAC, cette opération a été autorisée par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) et par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), sous le Visa N° COSUMAF-APE-03/22, délivré le 03 octobre 2022.

Filiale du FGIS

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Cadre et objectif

Dans une logique de développement de ses activités, et suite aux résolutions de l'Assemblée Générale Mixte réunie en date 07 février 2022, la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) a approuvé le principe de mobilisation des ressources financières, à travers une émission d'actions nouvelles par Appel Public à l'Epargne (APE) sur le marché financier de l'Afrique Centrale, pour un montant global de 5.000.000.000 (Cinq Milliards) FCFA.

Cette opération a pour but de financer l'expansion de ses activités au-delà du territoire gabonais, conformément à son Plan Stratégique et de Développement (PSD) 2022-2027.

Afin d'assurer la mobilisation effective de cette somme sur le marché régional, elle a sollicité les services d'Africa Bright Securities (ABS) en qualité d'Arrangeur et Chef de file de l'opération.

L'émission d'actions nouvelles par **Appel Public à l'Epargne** de la SCG-Ré s'inscrit dans le cadre de la poursuite du Plan Stratégique et de Développement de l'entreprise mis à jour en 2022, pour l'adapter à la période 2022-2027, conformément aux évolutions du marché national et international de l'assurance et aux performances réalisées à ce jour. Pour rappel, ce plan s'articule autour de dix (10) axes dont les principaux sont les suivants :

L'équilibre entre croissance, rentabilité et solvabilité : la politique de croissance de l'entreprise ne doit pas se faire au détriment de la rentabilité et de la solvabilité ;

Le renforcement du capital social et des fonds propres : ils doivent répondre aux exigences communautaires, aux ambitions des actionnaires, à la nature des risques souscrits, aux contraintes d'ordre concurrentiel et aux besoins en fonds de roulement ;

La politique de souscription : elle vise à faire de la société le premier réassureur de la zone CEMAC et un fournisseur de valeur ajoutée à ses partenaires ;

La rétrocession : elle constitue une technique de lutte contre la volatilité du portefeuille par un transfert de risques ;

La promotion de l'image de la société : un plan de promotion de l'image devra soutenir et accompagner le travail des souscripteurs ;

L'organisation de la société : mettre en place une organisation de la société par zone géographique, des réponses rapides aux cédantes et des souscripteurs qui gèrent les acceptations et les comptes techniques de toute branche.

Caractéristiques de l'opération

Emetteur :	Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré).
Forme juridique :	Société Anonyme (S.A).
Nature de l'opération :	Emission d'actions nouvelles par Appel Public à l'Epargne (APE).
Objet de l'opération :	Financement de l'expansion des activités commerciales de la SCG-Ré dans la sous-région.
Nombre de titres :	250 000 (Deux Cent Cinquante Mille) actions.
Forme des titres :	Titres dématérialisés inscrits auprès du Dépositaire Central et tenus dans les livres des teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.
Valeur nominale :	10 000 (Dix Mille) FCFA.
Prime d'émission :	10 000 (Dix Mille) FCFA.
Prix de souscription :	20 000 (Vingt Mille) FCFA.
Montant de l'émission :	5 000 000 000 (Cinq Milliards) FCFA.
Période de souscription :	Du 1er au 30 Novembre 2022.
Personnes éligibles :	Toute personne physique ou morale.
Libération des actions émises :	Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement.
Mode de libération des actions :	En numéraire.
Droits rattachés aux actions émises :	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des Assemblées. Les actionnaires se réunissent en Assemblée Générale Ordinaire, Extraordinaire, ou Spéciale. Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales sur le lieu du siège social, quinze (15) jours francs avant la date de l'Assemblée.
Règles d'allocation des titres / cas de sous-souscription et de sursouscription :	A la fin de la période de souscription, les résultats de l'émission seront communiqués. Si la somme totale des souscriptions est inférieure au montant de l'émission, l'émetteur s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées. Dans le cas contraire, si la somme totale des souscriptions recueillies est supérieure au montant de l'émission, l'émetteur pourra : - Soit demander une autorisation à la COSUMAF, afin d'augmenter le montant de l'émission aux mêmes conditions figurant dans le présent document d'information ; - Soit procéder à une réduction des souscriptions pour se conformer au montant annoncé de l'émission.

Place de cotation :	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).
Compartiment de cotation :	Compartiment Actions.
Négociation des actions :	Les actions à émettre pour le compte de la SCG-Ré seront librement négociables à la Bourse de Valeurs Mobilière de l'Afrique Centrale.
Frais à la charge du souscripteur :	Les souscripteurs ne supporteront aucune charge dans le cadre de la souscription aux actions de la présente opération, et ne seront de ce fait redevables d'aucune charge ou commission envers l'agent placeur. Toutefois, les souscripteurs prendront à leur charge, conformément au contrat les liant aux différentes Sociétés de Bourse, les frais relatifs à : - La tenue de compte ; - Le règlement livraison, en cas de cession des titres sur le marché secondaire.
Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales résidentes de la zone CEMAC	**- Fiscalité des revenus :** Les revenus des placements sont soumis à l'IRCM (Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers). En effet, aux termes de l'article 7 du règlement N°14/07-UEAC-175-CM-15 portant institution d'un Régime Fiscal spécifique applicable aux opérations côtées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), il est stipulé que le taux de la Retenue à la Source sur les dividendes, intérêts des obligations à moins de cinq (5) ans de maturité, et autres rémunérations provenant des valeurs mobilières privées admises à la cote de la BVMAC, est fixé à 10,0%. **- Fiscalité des plus-values :** Aux termes de l'article 5 du règlement N°14/07/UEAC-175-CM-15 portant institution d'un Régime Fiscal spécifique applicable aux opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), il est stipulé que « sont exonérés d'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières ou tout autre impôt ou prélèvement de même nature, les produits ci-dessous : a) Les intérêts des obligations des Etats pour les résidents de la CEMAC ; b) Les intérêts des obligations des collectivités locales de la CEMAC ; c) Les plus-values réalisées au titre de la cession des valeurs mobilières par les personnes physiques et morales. Pour l'application de cette disposition, la plus-value s'entend du prix de cession diminué du prix d'acquisition, et des frais de gestions des titres cédés. Sont exemptés du droit d'enregistrement et du timbre, les cessions des valeurs mobilières admises à la cote de la BVMAC ».